

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 avril 2017

Délibération n° 2017 – 10/04/2017 – 7

*Conventions et contrats emportant versement de subvention
ou engageant l'université de Bourgogne*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 27 voix pour (unanimité) :

**la convention emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne
suivante :**

Pôle Recherche

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires Financiers	Objet	Montant de la subvention
2017-0208	Centre Interlangues Mme Agnès COLLIER	22/03/2017	Université de Lorraine	Participation à l'organisation du colloque : "Illustrating Identity" 9-10 novembre 2017	500,00 €

Dijon, le 11 avril 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement